



Déménagement et droit de visite du père

Par **collongues**, le **01/10/2008** à **10:51**

Bonjour,

Mon ex conjoint m'a trompé. Suite a cela je l'ai quitté. J'ai la garde de nos 2 filles depuis 2 ans, lui un droit de visite et d'hébergement qu'il n'exerce que partiellement. En effet, il n'a jamais pris de logement pour recevoir les enfants. Donc il ne les prend que les 1, 3 et 5 dimanche à son bon vouloir...et bien entendu jamais les vacances scolaires. Aujourd'hui je souhaite déménager à 800 kms (sur le jugement il est stipulé que les frais de transport aller et retour sont à sa charge mais il avait été pris en compte nos situations à cette époque) Aujourd'hui, c'est moi qui m'éloigne. Quelles obligations ai-je ? Merci de votre réponse